

HYGIENE ET SECURITE

Registre
d'analyse des risques
réalisée par le CHS ou CHSCT
conformément à l'art. L.4612-2
du Code du Travail



Réf : R-HetS

SECURITE

Registres et documents

présentés en détail sur le site www.guillard-publications.com

Sécurité incendie

- R-SI^{2E} : Registre de sécurité incendie pour :
 - établissements recevant du public (ERP) de type L, M, N, O, P, R, S, T, V, W, X ou Y.
 - établissements recevant des travailleurs (ERT).
- R-J : Registre de sécurité incendie pour ERP de type J.
- R-U : Registre de sécurité incendie pour ERP de type U.
- DOS-SI : Dossier sécurité incendie.
- R-US : Registre de sécurité incendie, sécurité des installations techniques, des machines et équipements de protection individuelle.
- PERMIFEU : Permis de feu pour travaux par points chauds

Sécurité des aires de jeux

- R-ADJ : Registre de sécurité pour aires de jeux.
- GP-ADJ : Guide pratique pour aires de jeux.

Sécurité des piscines

- R-PPUC : Registre de sécurité des piscines.
- CS-P : Carnet sanitaire de piscine.

Sécurité Sanitaire

- CS-ECS : Carnet sanitaire des eaux chaudes sanitaires

Sécurité des équipements sportifs

- R-ES : Registre de sécurité pour équipements sportifs.
- F-ES : Fiches état-suivi des installations, équipements et matériels sportifs.

Sécurité des personnes

- R-EXERC : Registre d'exercices d'évacuation (pour établissement d'enseignement).
- R-HS : Registre d'hygiène et sécurité.
- R-PA : Registre des personnes âgées.
- R-DGI : Registre des dangers graves et imminents
- R-ACM : Registre de présence des mineurs et des personnels

Sécurité des ascenseurs

- CS-ASC : Carnet d'entretien ascenseurs

Sécurité des portes automatiques

- LE-PA : Livret d'entretien pour portes automatiques

Evaluation des risques pour la santé et la sécurité

- DOC-UNIQ : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (pour ERP, ERT et établissements administratifs).
- DOC-UNIQ-HAB : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des gardiens, concierges et employés d'immeuble.

Sécurité des bâtiments d'habitation

- CE-HAB : Carnet d'entretien-registre de sécurité incendie pour immeuble d'habitation.

Sécurité de l'environnement

- R-DECHET : Registre de suivi des déchets

Gestion du personnel

- R-PERS : Registre du personnel

Registre spécifiques PHARMACIE

- R-STUP : Registre des stupéfiants
- R-SANG : Registre des médicaments dérivés du sang
- R-MPAC : Registre des matières premières et articles de conditionnement
- ORDO-STUP : Ordonnancier des stupéfiants
- R-PREP : Registre des préparations
- R-ECHANT : Registre des échantillons

Vidéosurveillance

- R-VS : Registre de vidéosurveillance

HYGIENE ET SECURITE

Registre d'analyse des risques réalisée par le CHS ou CHSCT conformément à :

- art. L. 4612-2 du Code du travail.

- art. 13 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982
modifié par le décret n° 95-680 du 09 mai 1995
relatifs à l'hygiène et la sécurité du travail
et la prévention médicale dans la fonction publique.

- décret n° 93-605 du 28 mars 1993 du ministère de l'agriculture.

Nom de l'établissement : _____
Adresse : _____ _____
Code postal : _____ Ville : _____

Nom du Chef d'établissement et date d'entrée en fonction

Nom de l'ACMO et date d'entrée en fonction

Dans le registre sont encartés :

*- en partie centrale : "**FICHE D'OBSERVATION D'EVENEMENT,
D'INCIDENT, D'ACCIDENT, D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE
TRAVAIL OU DE SUGGESTION**"*

*- in fine : "**AFFICHE** pour indiquer le lieu et les heures de mise à disposition du
personnel et des usagers du présent registre d'hygiène et de sécurité.*

Copyright by GUILLARD 2010

ISBN 2-910833-18-6

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou des ayants droits ou ayant cause est illicite (alinéa 1^{er} de l'article 40).

L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par

le

classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par

le

classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par

le

classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



FICHE D'OBSERVATION D'ÉVÉNEMENT, D'INCIDENT, D'ACCIDENT, D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL OU DE SUGGESTION

N° d'enregistrement de la fiche : _____

Date de l'observation : _____

Nom et prénom de l'observateur : _____

Qualité ou fonction : _____ Visa : _____

Le problème observé intéresse un des points suivants :

- **Environnement extérieur** oui non

- *Si oui, préciser le type de problème*

- lié à la présence d'entreprises polluantes oui non

- lié au bruit (routes passagères, aéroport...) oui non

- lié à l'accès au lieu de travail (passage piétons, signalisations, marquage et fléchage, éclairage,...) oui non

- lié au stationnement (parking,...) oui non

- **Aspect immobilier** oui non

- *Si oui, préciser le type de problème*

- lié à l'accès au service ou au poste de travail oui non

- lié à la circulation intérieure oui non

- lié aux escaliers oui non

- lié aux parkings oui non

- lié au déplacement de personnes à mobilité réduite oui non

- lié à la signalisation des dangers oui non

- lié au balisage d'évacuation oui non

- lié à l'audition des sonneries (alarmes, autres) oui non

- lié à l'état général du bâtiment (sols, toitures, fermetures, etc...) oui non

- **Propreté et hygiène** oui non

- *Si oui, préciser le type de problème*

- lié au nettoyage général oui non

- lié à l'état de propreté des locaux et des bureaux oui non

- lié à l'état des sanitaires oui non

- lié à l'état de la cafétéria oui non

- lié à la propreté des locaux et des bureaux oui non

- **Sécurité (électricité, gaz...)** oui non

- *Si oui, préciser le type de problème*

- lié à des disjonctions fréquentes oui non

- lié à des risques d'électrocution oui non

- lié à la vétusté des installations oui non

- lié à l'état des prises de courant ou des interrupteurs oui non

- lié à des fils jonchant le sol ou dénudés oui non

- lié à l'utilisation de prolongateurs ou blocs multiprises oui non

- lié à l'absence de prise de terre oui non

- lié à l'électricité statique oui non

- lié aux vêtements et chaussures de sécurité oui non

- lié aux vêtements pour travaux extérieurs oui non

- **Eclairage** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié à l'excès ou l'insuffisance d'éclairage naturel oui non
 - lié à l'emplacement oui non
 - lié à l'état des luminaires (scintillement) oui non
 - lié à l'équipement en lampes de bureau oui non

- **Bruit** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié au nombre d'agents oui non
 - lié à la réception du public oui non
 - lié au téléphone oui non
 - lié à des matériels bruyants oui non

- **Environnement intérieur** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié aux ambiances thermiques et aérations oui non
 - lié aux températures en été ou en hiver oui non
 - lié à l'humidité ou à la sécheresse oui non
 - lié au renouvellement de l'air oui non
 - lié à une atmosphère empoussiérée oui non
 - lié à des courants d'air oui non

- **Espace de travail** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié au cadre de vie (état des sols et murs) oui non
 - lié à l'encombrement des locaux de travail oui non
 - lié à l'absence de fonctionnalité (obligation de déplacements) oui non

- **Charges physiques et postures** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié au port de charges lourdes ou fréquentes oui non
 - lié à des postures ou gestes induisant une gêne ou des douleurs oui non

- **Travail sur écran** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*
 - lié à l'environnement du poste (situation, espaces...) oui non
 - lié à la gêne visuelle (reflets, éblouissements, fatigue visuelle) oui non
 - lié à l'équipement ergonomique oui non

- **Tabagisme** oui non
 - *Si oui, préciser le type de problème*

- **Machines et outils** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Produits, émissions ou déchets** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Interventions d'entreprises extérieures** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Sécurité incendie, explosions** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Formation relative à l'hygiène et à la sécurité** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Formation au poste de travail (avant la prise de fonction)** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Formation aux gestes de premiers secours** oui non
- *Si oui, préciser le type de problème*

- **Autres** oui non

A-Solution proposée par l'observateur

B - Réponses de la CHS (CT)

C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur

B - Réponses de la CHS (CT)

C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur

B - Réponses de la CHS (CT)

C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par
le
classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par
le
classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



L'observation porte sur un ou des points suivants :

- Environnement extérieur
- Aspect immobilier
- Propreté et hygiène
- Sécurité (électricité, gaz...)
- Eclairage
- Bruit
- Environnement intérieur
- Espace de travail
- Charges physiques et postures
- Travail sur écran
- Tabagisme
- Machines et outils
- Produits, émissions ou déchets
- Intervention d'entreprises extérieures
- Sécurité incendie, explosions
- Formation relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Formation au poste de travail (avant prise de fonction)
- Formation aux gestes de premiers secours
- Autres (à préciser)

Observation transmise par
le
classée dans le présent registre sous la référence

Exposé du problème observé :



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



A-Solution proposée par l'observateur B - Réponses de la CHS (CT) C - Décision du conseil d'administration et/ou de la collectivité



sécurité

Le registre d'hygiène et de sécurité est à la disposition du personnel et des usagers ainsi que des fiches d'observation d'événement, d'accident, d'amélioration des conditions de travail ou de suggestion.

lieu et heures de mise à disposition



HYGIENE ET SECURITE

Registre
d'analyse des risques
réalisée par le CHS ou CHSCT
conformément à l'art. L.4612-2
du Code du Travail



Réf : R-HetS